

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux prescriptions de l'article 7 alinéa 3 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

La société POST Technologies a introduit une demande de modification d'une autorisation d'exploitation no 1/19/0262 du 15.07.21 pour émetteur d'ondes électromagnétiques à Reisdorf, au lieu-dit « Stirnberg ».

Le public pourra consulter le texte de la demande à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Reisdorf, le 25 juillet 2022

Le Bourgmestre

Le Secrétaire